

Département
de
VAUCLUSE

SYNDICAT des EAUX
DURANCE-VENTOUX

Siège : 29, Chemin du Pont – CHEVAL-BLANC

EXTRAIT du REGISTRE du SYNDICAT

DECISION du PRESIDENT

DECISION N° 10-2025 : PATRIMOINE SYNDICAL
Elaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
(PGSSE)
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée Corse dans le cadre 12^{ème} Programme

Le Président du SYNDICAT des EAUX DURANCE - VENTOUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-2,

VU la délibération n° 26-2020 du Comité syndical en date du 08 septembre 2020, donnant délégation à son Président, pour la durée du mandat, afin de prendre toute décision pour demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets syndicaux et signer les conventions à conclure lorsque celles-ci sont accordées ;

CONSIDERANT que le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) est une démarche qui a pour objectif d'identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels, c'est à dire identifier les points critiques susceptibles d'affecter la chaîne complète d'alimentation en eau potable (du captage à la distribution en passant par le traitement et le stockage) dans le but de les prévenir et définir les mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer ces risques ;

CONSIDERANT que cette démarche doit intégrer toutes les situations de fonctionnement du système et notamment les périodes non ouvrées (période nocturne, jours fériés, congés...) et celles de la survenue d'évènements accidentels, climatiques ou malveillants vraisemblables. La démarche doit par conséquent s'intéresser aux équipements du système et à l'organisation des moyens humains affectés à son fonctionnement ;

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ce plan répond aux obligations des collectivités en application du Code de la santé publique et plus particulièrement les articles R 1321-23 et R 1321-24 ;

CONSIDERANT que cette opération, estimée à un montant de 115 000 € HT, est éligible aux financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre de la Gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;

DECIDE

DE SOLLICITER une subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre du 12ème programme "Sauvons l'eau !" pour l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),

DE SIGNER tous actes, pièces et documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

CHEVAL-BLANC, le 25 avril 2025

Certifié conforme au registre du Syndicat

Le Président,

Gérard DAUDET

